

ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES**
4. **RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL**
 - 4.1 **rapport du maire**
 - 4.2 **état des revenus et dépenses**
5. **QUESTIONS DU PUBLIC**
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
6. **RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS**
7. **ACCEPTATION DES COMPTES**
 - 7.1 **comptes du mois;**
8. **OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS**
 - 8.1 **acquisition d'un camion cube usagé (aqueduc)**
9. **SERVICES MUNICIPAUX**
 - 9.1 **Protection contre les incendies**
 - 9.2 **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 9.2.1 **adoption d'un second projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) - PPCMOI 1444-21-04 - Les Habitations de la Montagne Inc. - Lots 4 054 704 et 4 054 705, cadastre du Québec, montée de Sandy-Beach**
 - 9.3 **Loisirs et culture**
 - 9.3.1 **modification d'un responsable à la bibliothèque municipale de Cap-aux-Os**
 - 9.4 **Travaux publics**
 - 9.4.1 **paiement de facture - Eurovia Québec Construction Inc.**
 - 9.4.2 **paiement de facture - Provan Control Associates Inc.**

9.5 Services administratifs

9.6 Services juridiques et greffe

9.6.1 autorisation de la ville de Gaspé à titre d'intervenante à la vente du lot subdivisé 6 636 406, cadastre du Québec, pour la construction d'un centre de la petite enfance

9.6.2 maire suppléant et substitut du maire

9.7 Direction générale

9.7.1 maintien des services de Postes Canada dans un contexte de région éloignée et à prédominance rurale

9.7.2 dépôt du rapport sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024

9.7.3 convention pour l'octroi d'une subvention entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la Ville de Gaspé – Parc industriel de pêche de Rivière-au-Renard

9.7.4 contrat de services professionnels – Aménagement et mise aux normes d'un local de rangement – Modification de la ventilation de la salle de spectacle de Gaspé - Addenda #2

9.7.5 honoraires supplémentaires architecture – Projet de rénovation du bâtiment sis au 25, rue de l'Hôtel-de-Ville – Rénovation et enveloppe extérieure du bâtiment administratif de la Ville de Gaspé

9.7.6 acquisition d'immeubles – Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard

9.7.7 honoraires professionnels supplémentaires en architecture – Surveillance de chantier pour les travaux de ventilation à l'usine d'épuration des eaux

9.7.8 offre de services professionnels - Étude sur la cohabitation du transport des pales et des véhicules - Lien routier entre le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach

9.7.9 appui à la création d'une réserve économique pour la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg

9.7.10 avenant #6 – Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé

9.7.11 avenant #4 – Remplacement du système de ventilation de l'usine d'épuration de Gaspé

9.8 Ressources humaines

9.8.1 embauche d'une personne salariée au poste annuel de charpentier-menuisier

- 9.8.2 embauche au poste de remplacement temporaire d'opérateur de réseaux d'aqueduc et d'égout
- 9.8.3 démission d'une personne salariée
- 9.8.4 adoption de la description de fonction pour le poste cadre d'agent ou agente de communication
- 9.8.5 modification à la résolution 25-01-026 - Embauche au poste de greffier(ère) adjoint(e)
- 9.8.6 besoin de formation des pompiers de la Ville de Gaspé - Année 2025-2026

9.9 Projets majeurs

10. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11. AVIS DE MOTION

- 11.1 décrétant un emprunt et une dépense d'une somme de 1 292 388 \$ pour la réalisation de travaux de construction du poste de pompage SP-24 à Sandy-Beach

12. RAPPORT DES COMITÉS

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. QUESTIONS DU PUBLIC

- questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;
- durée maximale: 10 minutes;
- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE



Isabelle Vézina,
Greffière